

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 27 septembre 2021 à 18 h 15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Elaine Brière, Isabelle Nadon, Yves Desjardins, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-21-09-76

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

A-21-09-77

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-21-09-78

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
13 SEPTEMBRE 2021**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 13 septembre 2021, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 13 septembre 2021.

ADOPTÉE.

A-21-09-79

SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE VENTE ENTRE L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER ET GROUPE PICHÉ

Madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'autoriser le maire ou le maire suppléant, et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de l'agglomération de Mont-Laurier, une promesse de vente en faveur de Groupe Piché d'une partie du lot numéro 6 466 700 au cadastre officiel du Québec, ayant une superficie d'environ 6 815 m².

ADOPTÉE.

A-21-09-80

ENTENTE DE GESTION DU PARC RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DU DIABLE 2021 ET 2022

CONSIDÉRANT que la convention entre l'agglomération de Mont-Laurier et la Corporation du Parc régional de la Montagne du Diable s'est terminée le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT la volonté de l'agglomération de continuer à soutenir financièrement la Corporation du Parc régional Montagne du Diable;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou l'assistante greffière de la Ville de Mont-Laurier, à signer, pour et au nom de l'agglomération de Mont-Laurier, l'entente relative à la gestion du Parc régional de la Montagne du Diable pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE.

A-21-09-81

NOMINATIONS D'UN CAPITAINE ET D'UN LIEUTENANT AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT le processus interne afin de compléter l'équipe d'officiers au Service de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la vacance au poste de capitaine;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Mario Hamel, directeur du Service de la sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, de procéder à la nomination de monsieur Éric Marinier au poste de capitaine.

De procéder à la nomination de monsieur Marc Larivière au poste de lieutenant par intérim, laissé vacant suite à la promotion de monsieur Éric Marinier.

Les conditions de travail applicables sont celles prévues à l'entente intervenue entre l'Association des pompiers du Service des incendies de Mont-Laurier et la Ville, en date du 4 avril 2019, présentement en vigueur.

Leur supérieur immédiat est monsieur Mario Hamel, directeur du Service de la sécurité incendie.

Leur salaire est imputable selon les besoins du Service de la sécurité incendie.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-21-09-82

LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Luc Diotte propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire